

Migrants ou citoyens : la politique de l'immigration en France et aux États-Unis

James Hollifield

Revue européenne de migrations internationales, Année 1990, Volume 6, Numéro 1
p. 159 - 183

[Voir l'article en ligne](#)

Migrants ou citoyens ? La politique de l'immigration en France et aux Etats-Unis James HOLLIFIELD Dire que le système politique américain est plus pluraliste que celui d'autres démocraties industrielles ne veut rien dire, si on ne peut pas démontrer les effets du pluralisme. De la même façon, dire que le système politique français est plus étatiste et que la culture politique française est plus jacobine ne nous apprend pas grand chose sur la manifestation de cet étatisme et du jacobinisme dans la politique du pays. Cet article examine ces généralisations à travers le problème de l'immigration, et à travers la façon dont les deux systèmes politiques, avec leurs propres traditions, ont essayé d'y faire face. L'immigration est un phénomène d'une complexité extraordinaire, dont la dimension politique, économique et sociale la rend difficile à maîtriser, surtout dans un contexte démocratique. Pourtant des différences subtiles entre les systèmes et les cultures politico-juridiques peuvent donner des résultats bien différents au niveau de la pratique, aussi bien qu'au niveau du discours politique. L'approche française de l'immigration tend à être plus étatiste et plus administrative, ce qui a contribué à politiser le problème, surtout dans les années 1980 ; tandis qu'aux Etats-Unis, la structure fédérale du système politique, la stabilité du système des partis politiques, et l'approche pluraliste de la législation ont entraîné une fragmentation de la politique migratoire et empêche que la question soit posée clairement au niveau national, surtout dans l'après-guerre. Mais, malgré les différences importantes entre les systèmes politiques, les deux pays ont maintenu des politiques migratoires relativement libérales. Comment expliquer ce paradoxe ?

Page 159 de cet article

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Migrants ou citoyens : la politique de l'immigration en France et aux Etats-Unis

James H. HOLLIFIELD

Un enfant en ouvrant les yeux doit voir la patrie et jusqu'à la mort ne doit plus voir qu'elle. Tout vrai républicain suçait avec le lait de sa mère l'amour de sa patrie, c'est-à-dire des lois et de la liberté. Cet amour fait toute son existence ; il ne voit que la patrie, il ne vit que pour elle ; sitôt qu'il est seul il est nul : sitôt qu'il n'a plus de patrie, il n'est plus, et s'il n'est pas mort, il est pis (1).

What ...is the rightful limit to the sovereignty of the individual over himself ? Where does the authority of society begin ? How much of life should be assigned to individuality, and how much to society ? ...Though society is not founded on a contract, and though no good purpose is answered by inventing a contract in order to deduce social obligations from it, every one who receives the protection of society owes a return for the benefit, and the fact of living in society renders it indispensable that each should be bound to observe a certain line of conduct towards the rest... As soon as any part of a person's conduct affects prejudicially the interests of others, society has jurisdiction over it, and the question of whether the general welfare will or will not be promoted by interfering with it, becomes open to discussion (2).

Tout État doit faire face au problème du contrôle de ses frontières et de l'entrée des individus sur le territoire national. De la même façon, l'État doit réglementer les conditions de séjour, et les moyens par lesquels les migrants peuvent devenir citoyens. Ce genre de décisions, relatives au contrôle d'une population sur un territoire donné, ne relève pas d'un calcul technique. Les choix ne sont pas uniquement économiques ou démographiques, mais, avant tout, *politiques*. Les gouvernements sont souvent obligés de prendre des décisions au moment de crises, qui provoquent des débats nationaux passionnés. Ces choix peuvent toucher des milliers, sinon des millions de personnes, et ils peuvent être révélateurs du fonc-